

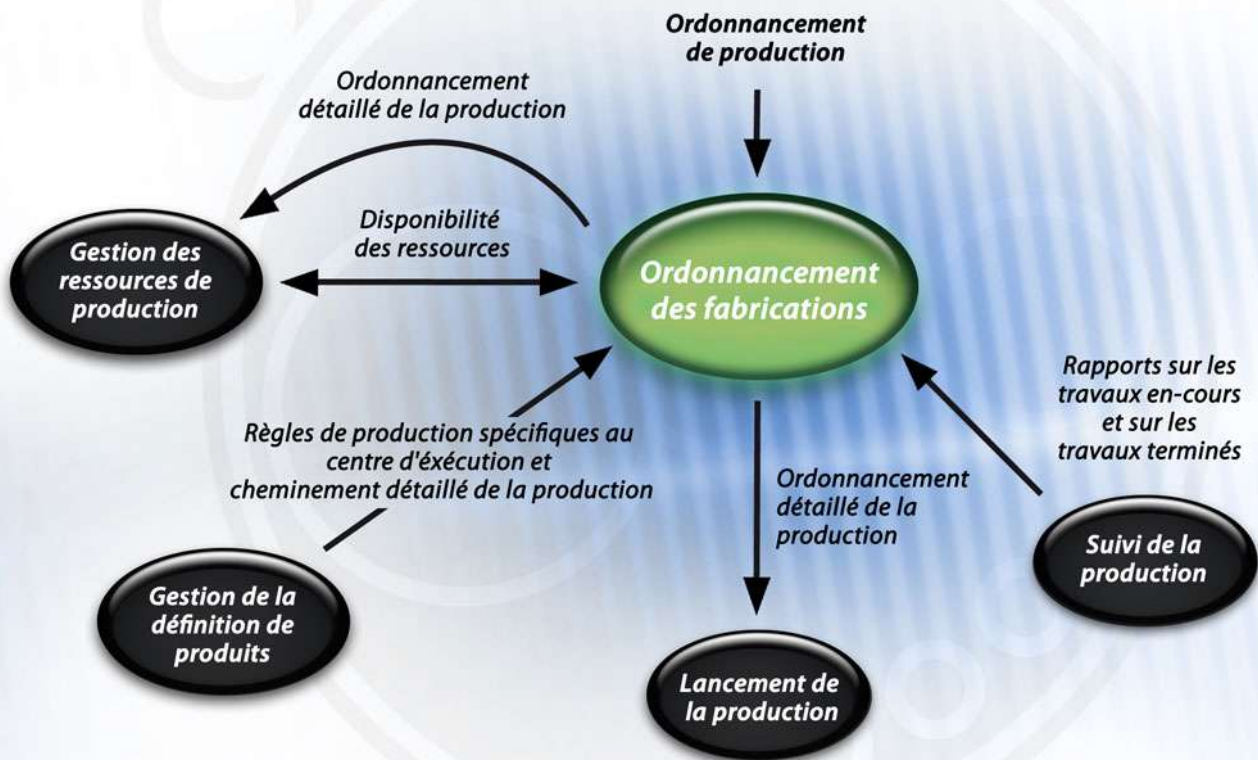
Fiche fonction MES

> Ordonnancement des fabrications

Apports de la fonction Ordonnancement des fabrications :

- Réduit la durée du cycle de fabrication et du temps de changement de campagne
- Agit sur la réactivité
- Réduit la durée du cycle de fabrication et du temps de changement de campagne

Modèle d'activités



Les tâches d'ordonnancement des fabrications peuvent inclure :

1. La création et la mise à jour de l'ordonnancement détaillé de production, de maintenance, de mouvements de stocks et des essais qualité.
2. La comparaison de la production réelle et de la production planifiée
3. La comparaison des mouvements réels aux mouvements planifiés.
3. La revue des demandes de maintenance.
4. L'exécution des simulations « que se passe-t-il si... ».
5. La détermination de la capacité engagée de chaque ressource.

Informations sur les règles d'ordonnancement des fabrications :

EXEMPLE 1 :

Un ordonnancement détaillé de production peut mettre en application une stratégie d'ordonnancement telle qu'une sélection entre flux tiré ou flux poussé, une assignation de priorité pour chaque bon de commande, une application de contraintes spécifiques à une usine, une allocation de temps de régulation pour une ressource critique, ...etc.

EXEMPLE 2 :

Une défaillance de moteur, traitée comme une action programmée localement, peut mettre hors service une ligne de production associée et cette perte de capacité doit être rapportée à un système d'ordonnancement de niveau 4.

EXEMPLE 3 :

Un essai initié par une activité de Niveau 4 peut survenir lorsqu'il y a une nouvelle livraison d'un fournisseur non certifié et qu'un échantillon doit être éprouvé.

